

Michel Cros
7, rue Monique
69300 Caluire et Cuire
michelcros@yahoo.fr
Tel 06 74 33 84 76

enqueteplu@mercurol-veaunes.fr

C/C Ph. Compte
4130, route des Alpes (RD115)
26600 Mercurol-Veaunes

A l'attention de :

Monsieur VIGIER , commissaire enquêteur
PLU Mercurol-Veaunes

Monsieur BRUNET, maire de Mercurol-Veaunes

Le 28 juin 2017

Objet : PLU MERCUROL-VEAUNES (26600)

Monsieur le commissaire-enquêteur

Monsieur le Maire,



Je reprends mon courrier de recours du 26 mai auprès de DREAL Auvergne-Rhône-Alpes (siège de Clermont-Ferrand) à propos du PLU de Mercurol-Veaunes et je vous fais part des **3 sujets de doléance**:

- 1- **Le TERRAIN N°437 pré-viabilisé N°437** (village de Veaunes)
(Sujet entaché d'une potentialité d'arbitrage judiciaire)
Pour examiner le maintien de constructibilité, l'exemption de tout droit de préemption et la situation pour le projet de 70 m de route et de carrefour.
« **Recours PLU sujet 1** » (Dossier « 1/3- Terrain N°437 »)
 - 2- **RD115 et SECURITE directe des personnes** dans la maison au 4130, r^{te} des Alpes, frôlée et surplombée par cet axe RD115 en augmentation de trafic et,
protection contre les eaux pluviales depuis RD115.
« **Recours PLU sujet 2** » (Dossier « 2/3- RD115 et sécurité - protection maison »)
 - 3- **CONTRAINTES & SERVITUDES par l'alimentation électrique**
(ligne et transfo HTA/BT 250 kVA) de la zone urbanisée de Vimy - Champ du Mas.
« **Recours PLU sujet 3** » (Dossier « 3/3- Conséquences alimentation électrique ouest Burge »)
- **Seulement pour information** : un 4^{ème} sujet aussi sur le **plan cadastral global du PLU Mercurol-Veaunes** mais en marge, transmis aussi et notamment à **Mr Le préfet** (Eridan et crue Herbasse). « **PLU Mercurol & gazoduc Eridan & Herbasse** »

Je joins seulement les 4 synthèses (4 fichiers)

Je me rendrai à l'une des prochaines permanences en mairie de M. le commissaire enquêteur

Salutations distinguées

M Cros

Dossier « 1/3- Terrain N°437 »

(PLU - Mercurol-Veaunes 2017)

Le TERRAIN N°437 pré-viabilisé et le plan municipalité: « Projet de route + Carte communale + PLU ».

L'historique du plan orchestré par le conseil municipal de Veaunes pour une préhension au plus bas prix à terme du terrain N°437, est décrit par les 5 pièces jointes :

1. 2010 **Historique** sur plan cadastral B437
2. 2012 Plan terrain B437 avec les **2 projets**
3. 2014 **Photo situation plan** municipal
4. 2017 mars **17 jalons** à charge pour N°437.
5. 2017 mars PLU et **plan municipalité** village Veaunes



⇒ Une stratégie évidente sur plus de 15 ans d'élus de la commune, qui revient à instrumentaliser les administrations et organismes sollicités (conseil général, préfecture, DDA, bureaux et cabinets d'études) en les impliquant séparément et indépendamment sur le même bien et, en se déchargeant de leur responsabilité par la pseudo-caution résultante (« on est conforme à la loi », « c'est la DDA qui... », ...) et, à maintenir durablement le propriétaire et l'exploitant du bien considéré, à l'écart et dans une totale ignorance pour toute procédure, action et projet sur leur bien (rétenion délibérée et systématique de l'information). L'objectif étant à terme de dévaloriser un bien qui fut et qui est toujours très convoité, pour mieux l'acquérir en final (par riverain ou collectivité) et notamment y implanter une infrastructure routière pour desservir les intérêts particuliers liés aux urbanisations concédées. Le PLU Mercurol-Veaunes 2017, concernant le terrain N°437, s'avère bien une étape supplémentaire dans ce « dispositif plus que décennal d'annexion » articulé autour des conditions de la carte communale 2006.

Considérant pour le terrain B437, que:

- 1 - Le **PLU** est en filiation de la carte communale 2006 (page 2 de « **2017 mars 17 jalons à charge pour N°437** »)
- 2 - Le **plan plus que décennal, de la municipalité** de Veaunes est bien décrit et confirmé par le PLU . (page 1 de « **2017 mars PLU et plan municipalité village Veaunes** »)
- 3 - La « **préservation** » de **Betton-Fruits** par le PLU repose sur des motifs non-fondés. (page 2 de « **2017 mars PLU et plan municipalité village Veaunes** »)
- 4 - La **carte communale VEAUNES 2006** et le **projet de route/carrefour** sont entachés de nombreux « évènements-jalons » (page 1 de « **2017 mars 17 jalons à charge pour N°437** »)
- 5 - **Des charges à l'encontre d'élus peuvent être examinées telles que :**
Prise illégale d'intérêt. Rétenion délibérée d'information. Entrave systématique à l'information afin de porter préjudice. Instrumentalisation de plusieurs administrations avec interventions séquencées en vue de vue de pression sur un propriétaire. Erreur manifeste d'appréciation dans le classement. Détournement de pouvoir (pour favoriser des particuliers). Emprise irrégulière entreprise sans autorisation. Acte administratif illégal. ...

Je formule les REQUETES en « RECOURS GRACIEUX » suivantes sur :

- 1) Terrain B437 : - Maintien constructible et exempt de tout droit de préemption.
- 2) Carrefour RD260 /RD115 : - Etre informé et associé à toute étude de circulation concernant l'agglomération du village de Veaunes.
- Reconsidérer l'étude De Guilhem de 2002 pour un juste nécessaire.
- Sur B437, préserver la viabilisation existante et assurer un accès convenable et sécuritaire.
- Si terrain cédé, cession sous conditions raisonnables intégrant les nuisances apportées. et traiter celles-ci et la sécurité notamment pour l'habitation en-dessous du virage (M Chaudier).

Michel Cros, propriétaire
michelcros@yahoo.fr (06 74 33 84 76)

Dossier « 2/3- RD115 et sécurité - protection maison » (PLU - Mercurol-Veunes 2017)

Infrastructure inadaptée Maison (4130, r^{te} des Alpes)

2 préliminaires par rapport au PLU :

- **Sauvegarde du patrimoine** : la maison au 4130, route des Alpes (RD115) a appartenu à un ancêtre nommé Rousset, officier sous le 1^{er} empire. Les murs sont en galet et on y trouve un puits à poulie, une étable, une magnanerie pour vers à soie, un four à pain et un bassin-citerne.
- **Densification, vitesse de la circulation et poids lourds sur RD115** (urbanisation Veunes + Chavannes et liaison avec les grands axes dont A7)

La circulation sur RD115 aujourd'hui et à l'avenir :

Nombreux poids-lourds, voitures, tracteurs circulent dorénavant directement sur l'arête du bord du fossé surplombant la partie de vie de la maison (cuisine et séjour). Les murs de cette maison du 16^{ème} siècle, sont fragiles (galets cimentés à la chaux maigre et pisé).

La route RD115 successivement rechargée d'enrobé, est de plus en plus haute, plus surplombante et plus proche de l'habitation depuis que les poteaux ont été retirés du talus. Risque de basculement de véhicules dans le fossé contre la maison avec **cisaillement/éventration du bâtiment au droit du séjour (famille et garderie d'enfants)**.

RD115 et RD260 élargie sont devenues une transversale « St Donat/RD67 ⇔ A7+Tain » par Mercurol évitant le détour par Chanos.

Configuration actuelle :



(Ce sujet 2/3 est transmis au service juridique de notre assureur MACIF)

RD115 : accidents datés sur contre les bâtiments :

- 10/1991, une voiture a fini contre la maison marquant le mur sur 10 m
- 10/2011, une voiture endommage le poteau téléphonique et le pont d'accès (plus de talus ni poteaux)

Accident du- 10/2011



Accident août 2011

Réparation ligne
France Télécom

- 1) Muret latéral du pont, éclaté par le véhicule accidenté.
 - 2) Déversement des eaux pluviales de la route par le pont d'accès à la maison.
 - 3) La chaussée va jusqu'à l'aplomb du fossé. Pas de protection ni de marquage.
- Aplomb aussi de la cuisine et de la pièce à vivre. (famille et garderie d'enfants)

Dans le cadre du PLU, je formule les 5 REQUETES en « RECOURS GRACIEUX » suivantes pour la SECURITE et l'ASSAINISSEMENT de cette MAISON - 4130 route des Alpes (RD115)

- 1) **Limitation de la vitesse de circulation au virage et au travers de la maison,**
- 2) **Absolu éloignement de la voie de circulation par rapport aux murs ;** la zone de roulage commence à seulement 1 m du mur. Antérieurement, avec le talus et les poteaux, nous étions à plus de 1,50 m (*ligne de marquage par ligne au sol ?*)
- 3) **Protection des bâtiments d'habitation par rapport à RD115**
Un rail de sécurité au droit des bâtiments ?
Passage piéton le long de la route, implantation d'échelle pour intervenir sans danger sur la maison.
- 4) **Entretien de l'étanchéité du fossé (infiltration dans les pièces par temps de pluie)**
Rappels : 1986 , J'ai financé une toupie de béton (12000 F) pour garnir avec armature le fond empierré du fossé (*en concertation avec Mr Gimond DDPC St Vallier*).
1991 : Bord du fossé reconstitué en grave en 1991 par DDE St Vallier.
Depuis, chaque enrobé de réfection surélève la route de 6-8 cm, le bourrelet de bordure a disparu et le fossé devient plus profond.
- 5) **Maintien d'un bossage contre l'écoulement d'eau au seuil du pont d'entrée et maintien d'une goulotte déversoir depuis la route en amont du pont d'entrée..**
(éviter l'inondation immédiate de la cour extérieure en temps de pluie)

Michel Cros, propriétaire
michelcros@yahoo.fr (06 74 33 84 76)



Dossier « 3/3- Conséquences alimentation électrique ouest Burge »

(PLU - Mercurol-Veaunes 2017)

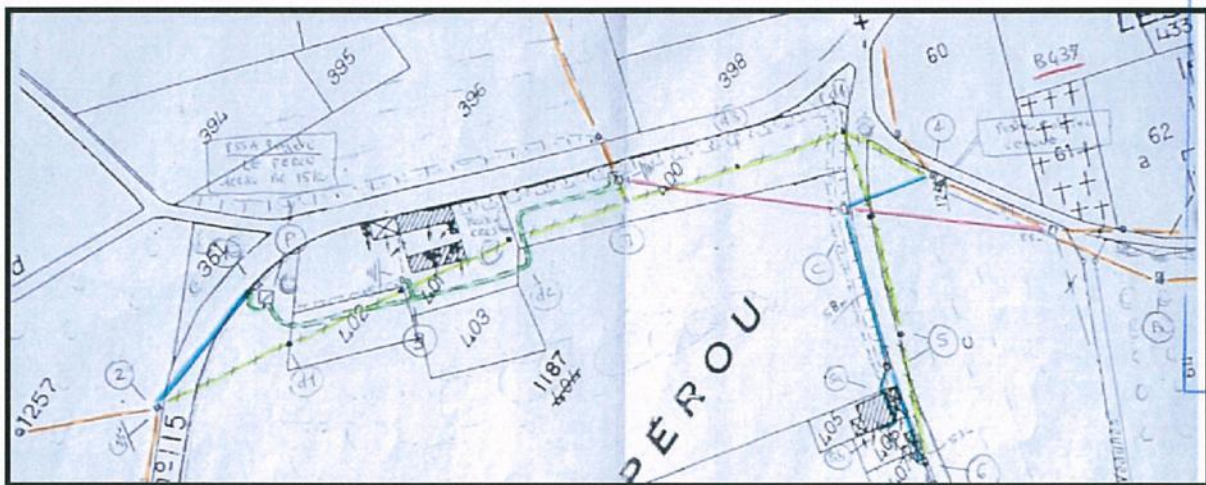
CONTRAINTES & SERVITUDES par l'alimentation électrique pour la Maison (4130, r^{te} des Alpes)

Ligne de réseau ERDF HTA 20 kV et transformateur HTA/BT 250 kVA dans la propriété près de la maison pour la zone urbanisée de Vimy - Champ du Mas. :

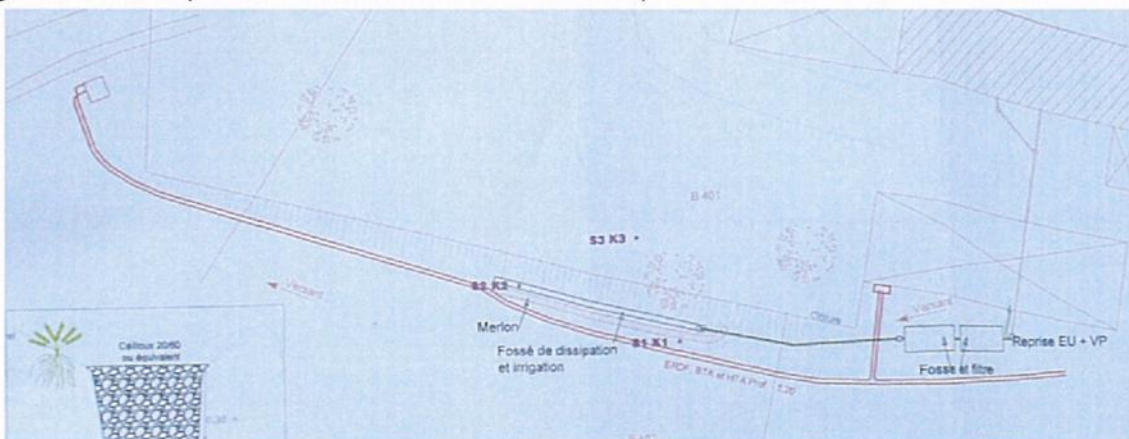
3 conséquences :

- 1) Transformateur occupe une surface du terrain dédié au potager
- 2) Servitudes pour plantations et tout autre projet sur la zone.
- 3) Nuisance et servitude et notamment pour la réfection imposée du système d'assainissement. La nouvelle installation encombrante (août 2016) a dû éviter les lignes électriques moyenne tension enterrées et, un fossé de dissipation empierré ouvert nous a été imposé ; celui-ci n'a pu se faire qu'à proximité de la terrasse d'été de la cour extérieure (?). contrairement à l'installation antérieurs dont le drain d'épandage partait à travers le champ

Implantation **réseau ERDF HTA 20 kV (en vert) et transformateur HTA/BT 250 kVA**



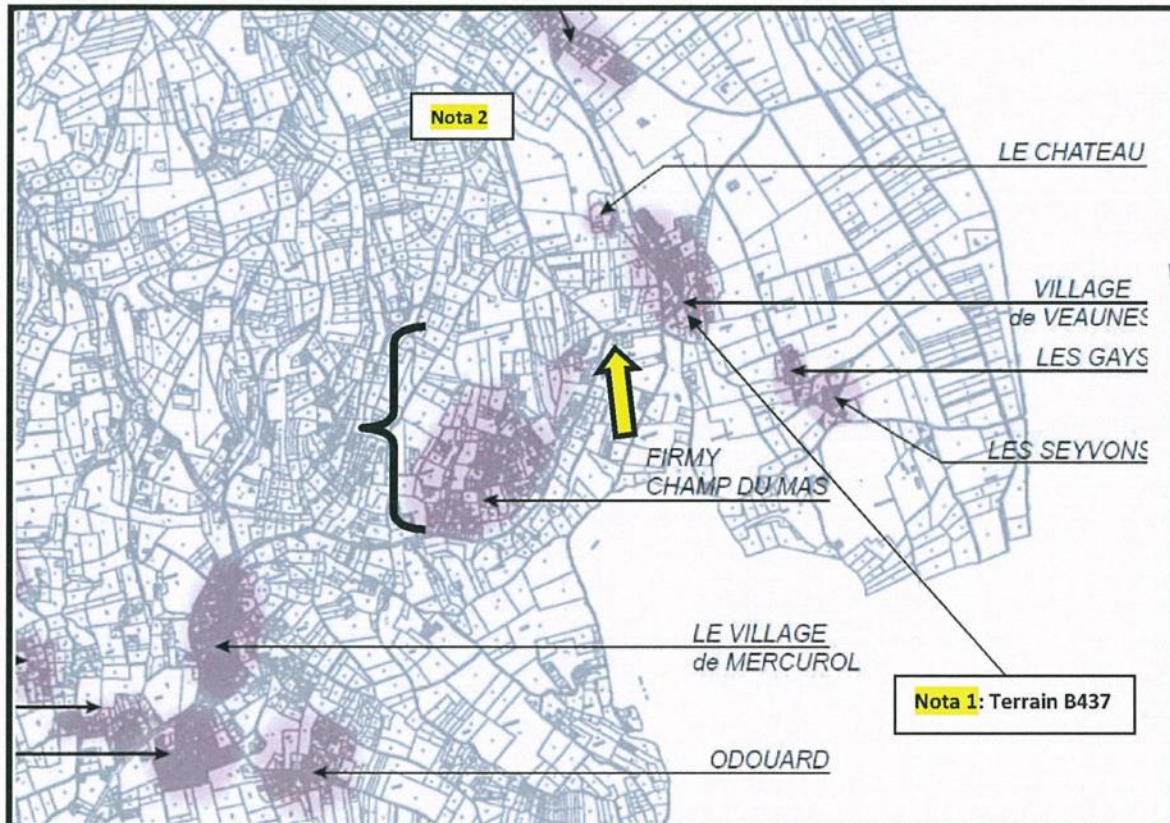
JUILLET 2016 Extrait du plan de mars 2016 par le bureau d'études « ARGILE », 2340 St Benoit en Diois» pour le SPANC Hermitage-Tournonais. (Contrainte : ERDF BTA et HTA Prof 1.20)

**REQUETES en « RECOURS GRACIEUX » :**

La convention pour l'implantation du transformateur dans le cadre de ce PLU reste dénonçable. En cas de besoin, ou d'aménagement à proximité du réseau HTA enterré, une solution sera étudiée et réalisée.

HABITAT ET URBANISATION

1. HISTORIQUE DU DEVELOPPEMENT URBAIN



LE
01 JUL. 2017
MAIRIE DE MERCUROL-VEAUNES

Le **transformateur** (flèche jaune) et le réseau enterré dans la propriété du Pérou, alimentent en électricité BT l'essentiel de l'urbanisation des Glénats, de Firmy et du Champ du Mas. La convention pour l'installation de ce transformateur est dénonçable.

SITUATION RESULTANTE :

Les AVANTAGES à l'Ouest RD115 : Firmy, Champ du Mas jusqu'aux propriétés locatives de M Robert :

=> Les plus-values et les loyers, la constructibilité, l'appellation contrôlée, le calme, l'accès facile.

Les INCONVENIENTS à l'Est RD115 : Propriété M.Cros, quartier du Pérou :

EDF : => Les contraintes et servitudes EDF.

=> Les conséquences sur le système d'assainissement .

Mais aussi

RD115 : => Les contraintes, les nuisances, la sécurité, la route contre la maison.

=> L'accès dangereux, la vitesse et la densité de la circulation croissante.

Classement : => Pas constructible, pas d'appellation contrôlée.

COMPLEMENTS

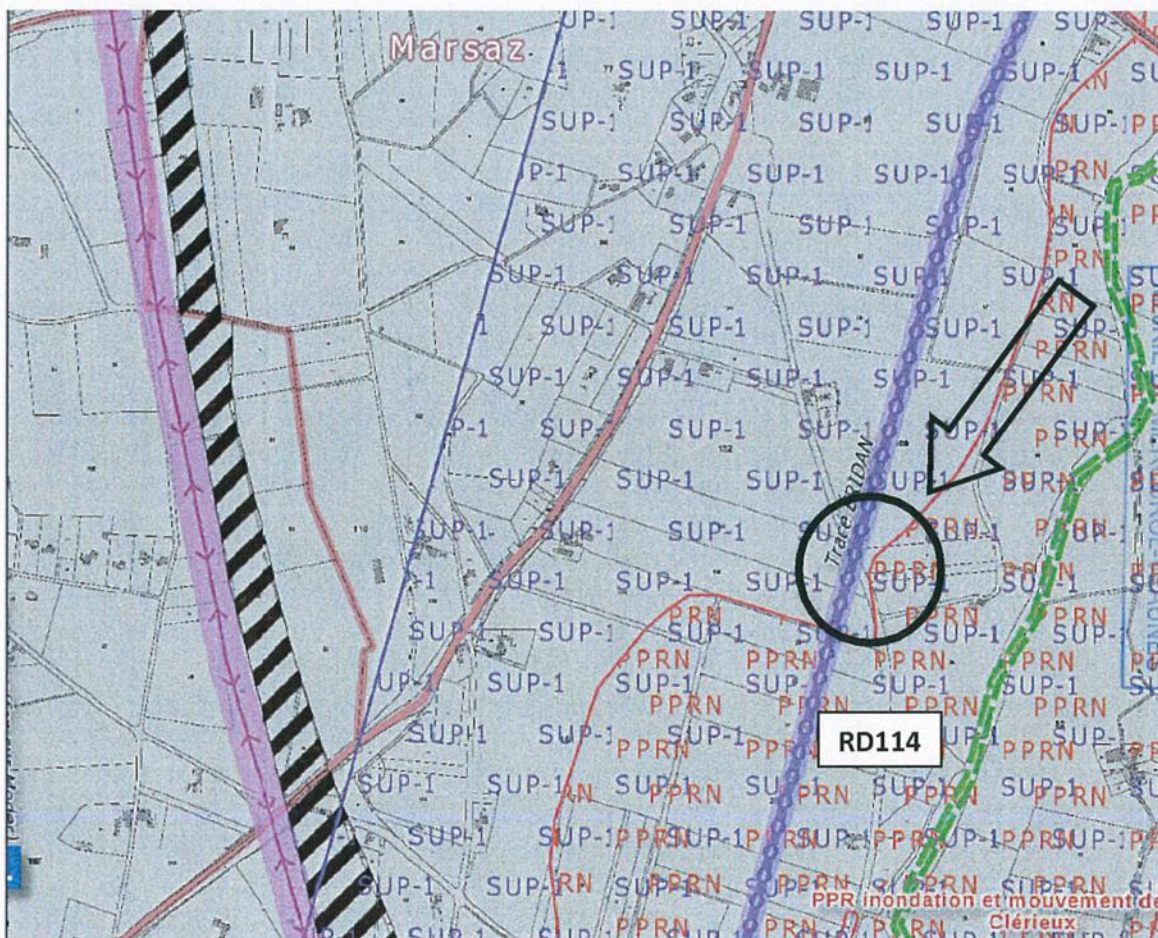
Nota 1 : La parcelle B537 au village de Veunes est bien dans la zone colorée de ce plan « HABITAT ET URBANISATION » du PLU 2017.

Nota 2 : Une déviation du village de Veunes sur RD115 reste envisageable depuis le virage RD115 par le chemin rural en direction du quartier des Gardes et de Chavannes en contournant le domaine du château (Voir position « nota 2 » mais là : beaucoup d'opposition)

Projet de gazoduc ERIDAN et le débordement de l'Herbasse en octobre 2013

Tracé ERIDAN sur Commune de Clérieux 26260 (extrait de la carte PLU 2017 Mercurol –Veunes)

<p>A gauche :</p> <ul style="list-style-type: none"> • EDF ligne THT (zone en violet), • TGV Sud-Est (zone en hachuré) 	<p>A droite :</p> <ul style="list-style-type: none"> • HERBASSE (rivière en vert) • ERIDAN (tracé du projet de gazoduc en bleu)
--	---



LE 01 JUL. 2017
COURRIER ARRIVE

Flèche : Herbasse : lieu de sortie de son lit

Cercle : Zone dévastée lors de l'inondation de 2013 avec une excavation de 25 m de long et 2m de profondeur sur RD114 (non-coloriée sur la carte) voir photo aérienne ci-dessous.

Réparations =>
Goudron sombre sur RD114
Graviers clairs sur chemin
 Photo aérienne du 2 mars 2014
 soit 5 mois après la crue,
 Nous sommes à proximité du futur
 gazoduc « ERIDAN » PK208
 (Diam 1,20 m, CH4 sous 80 atm).
 Rq : les excavations dans les
 champs attenants à la route au
 droit d' ERIDAN ne sont
 évidemment plus visibles après
 remise en culture (5 mois).



A confronter avec les photos prises lors de la crue